

Séance du 5 juin 2025

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le jeudi 5 juin 2025 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles Desbois.

Présents : M. Desbois Gilles, Mme Marchand Annie, Mme Pinna Cinthia, M. Barraut Frédéric, M. Jouveanceaux Jacky, M. Laurenceau Pascal, M. Racouchot Emmanuel, M. Mérite Christian, Mme Turlot Pauline, Mme Guillemenet Sabrina, Mme Plouvier Lysiane.

Excusés : M. Kielpinski Corentin qui a donné pouvoir à M Racouchot Emmanuel
M. Brun Stéphane qui a donné pouvoir à Mme Marchand Annie
Mme Lory Lydie qui a donné pouvoir à Mme Plouvier Lysiane
Mme Donguy Anne Laure qui a donné pouvoir à Mme Turlot Pauline

Secrétaire de séance : M. Laurenceau Pascal

1 - APPROBATION PROCES VERBAL REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents et pouvoirs.

2- DÉLIBÉRATIONS

2.1 Taux des taxes foncières et habitation

Suite à la notification des services de la Trésorerie et du contrôle de légalité monsieur le maire informe le conseil de la nécessité de modifier les taux des taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti, votées lors du conseil municipal précédent.

Conformément aux dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts la cohérence d'augmentation entre chaque taxe est exigée.

Afin de recevoir le produit identique à celui attendu le maire propose les taux suivants :

Taxe foncière du non bâti : 41,45%

Taxe foncière du bâti : 43,44%

Taxe d'habitation : inchangée

Ces nouveaux taux ont été validés par les services de la trésorerie

La délibération est adoptée avec 14 voix pour (dont 4 pouvoirs) et 1 vote contre.

2.2 Transfert de compétences : Développement des infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

Monsieur le Maire rappelle que les communes du territoire Grand Chalon ont confié à la communauté d'agglomération le 1^{er} mars 2024 l'exercice de cette compétence de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables et sa mise en œuvre en collaboration avec les communes membres.

La CLETC lors de la réunion du 12 mars 2025 a approuvé à l'unanimité le rapport relatif à ce transfert de charges et en particulier la méthode d'évaluation des charges transférées liées à cette opération et le coût net de celles-ci pour chaque commune.

Le montant de ces charges, lié à cette prise de compétence est nul.

Les conseils municipaux doivent se prononcer sur les conclusions du rapport établi par la CLETC dans un délai de 3 mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2.3 Politique locale intercommunale Enfance/Jeunesse

Monsieur Pascal Laurenceau, suite aux travaux du groupe de travail constitué, présente la délibération annuelle définissant les tranches d'âge concernées par le dispositif des Atouts loisirs concernant les enfants des communes nés en 2012, 2013 et 2014.

Le dispositif des Pass loisirs concerne les enfants nés en 2008, 2009, 2010 et 2011.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

3- COMPTES-RENDUS DE REUNIONS DIVERSES

3.1 Groupe Santé : 06 mai 2025

Madame Annie Marchand évoque la présentation réalisée à Oslon sur le thème de l'hospitalisation à domicile auprès des professionnels de santé de la paroisse.

La rencontre a conduit à des échanges intéressants avec pour seul regret le manque de présence de certains corps de métier.

3.2 Conseil des maires du 02 juin 2025

Suite à son élection comme député M. Sébastien Martin, en raison du non cumul des mandats, devra démissionner de ses fonctions de président du Grand Chalon. Il sera alors nécessaire d'élire un nouveau président et il est proposé que M. Dominique Juillot actuellement 1^{er} vice-président présente sa candidature le moment venu.

L'ordre des vice-présidents sera également partiellement inversé afin de respecter un accord entre la ville centre et les autres communes. Un conseil communautaire sera mis en place prochainement afin de réinstaller l'intégralité des membres de l'exécutif de la communauté d'agglomération ainsi que le bureau communautaire.

3.4 Éducation Nationale - Programme pHARe du 15 mai 2025

Madame Annie Marchand présente un compte rendu de la réunion dans les locaux du groupe Terence Ridout sur le harcèlement dans le cadre scolaire au niveau des écoles, des collèges et des lycées. Une conseillère de l'Éducation Nationale formée à cet effet a présenté le plan de prévention aux participants et il a été question des actions à mener en cas de nécessité de déclenchement du dispositif.

3.5 Fête du 18 et 24 mai 2025

Monsieur le maire présente le bilan des deux journées dédiées à la fête du village.

Le manque de participation de certaines associations dû à une conception différente dans la façon de préparer ces deux journées est le seul point négatif de deux belles organisations qui ont connu une grande réussite.

3.6 Octobre Rose le 22 mai 2025

Madame Annie Marchand rend compte des réunions de préparation concernant les différentes manifestations prévues dans le cadre d'Octobre rose 2025 et notamment :

- le 05 octobre la marche des trois communes, Châtenoy en Bresse/Lans/Oslon.
- le 26 Octobre la Chalonnaise organisée par le Grand Chalon Athlétisme.

3.7 Commission manifestations le 27 mai 2025

Madame Annie Marchand présente le planning des manifestations de l'été.

- 12 juin : bilan et remerciements aux participants à la fête du village.
- 19 juin : remise des cadeaux et goûter offert aux élèves de CM2 par le CCAS.
- 26 juin : fête de la musique avec la participation du Brass Band du Grand Chalon.
- 05 juillet : journée citoyenne, les ateliers retenus seront indiqués sur Intramuros, Facebook et sur le prochain flash infos.
- 13 juillet : fête nationale avec repas sur la place communale et festivités prévues.

4- QUESTIONS DIVERSES

- Demande de l'association Autour de l'Étang pour l'achat d'une tondeuse autoportée afin d'entretenir le cadre paysager de l'étang du coin par ses membres.
Après un tour de table plusieurs membres du conseil seraient favorables à l'acquisition d'un matériel par la commune avec prêt à l'association pour effectuer les travaux. Dossier en cours.
- Contrat CDD d'un agent : prolongation de son contrat pour une durée de deux ans dans le respect de la législation qui stipule que dans la fonction publique territoriale une période CDD de 6 ans est requise préalablement à la signature d'un CDI.
- Incivilités à l'Agorespace : arbuste arraché, barrières renversées, arbrisseaux cassés. La question des solutions à apporter sera à réfléchir si de tels faits venaient à se reproduire.
- Tirage au sort des jurés d'assises : deux personnes habitant Lans ont été désignées. Un courrier leur sera adressé
- Emplacement borne de recharge pour véhicules électriques : l'emplacement choisi serait situé sur les places de stationnement du chemin du longeron.
- Jobs d'été : deux jeunes ont été sélectionnés du 16 juin au 31 juillet pour l'un et du 01 août au 31 août pour le second.
- Eau potable et assainissement RD123 route de Saint Christophe en Bresse : l'enrobé a été mal posé avec recouvrement des bouches à clés.
La société Rougeot va effectuer les reprises partielles sous maîtrise d'ouvrage du Grand Chalon.
- Casse d'une conduite d'eau potable rue du Bourg. La rue est fermée à la circulation en attendant les réparations, la voirie étant impactée.

- Le poste d'assistante de gestion reste vacant, une nouvelle candidate sera reçue prochainement.
- Vente de bois ONF : le lot de peupliers issu de la parcelle située chemin de la Jonchère a été vendu.
- Une question sur l'état de l'accotement situé le long d'une haie non taillée par le propriétaire chemin des Ryotis est soumise à la réflexion du conseil.
- Suite aux travaux de réhabilitation nécessaires sur le réservoir d'eau potable à Châtenoy en Bresse des baisses de pression peuvent être constatées sur le réseau de distribution.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 17 juillet 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 53.